

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 14 janvier 2019 à 20 H 30

Convocation : 31/12/2018

Affichage : 17/01/2019

Etaient présents : Mesdames, Joss BERNARD, Floriane DERVAUX, Stéphanie PICOT, Isabelle NONNOTTE, Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Emilie REBILLET et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Ludovic GERBER, Stéphane DUMONT-VUILLET, Anthony FALCONNET, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Laurent LAHAXE, Rémy MARTIN, Rémi GALLET, Aurélien PHILIPPE, Fabrice LOCATELLI, Anthony ALLUE, Fabrice DESTAING

Procuration : Mme Valérie BENDERITTER à Joss BERNARD

Excusée : Mme Virginie THIEVENT

Secrétaire de séance : M. Anthony FALCONNET

L'ordre du jour est abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Election du Maire

Election des Adjointes

Indemnités des élus

Délégations au Maire

Reconduction régie salle polyvalente

QUESTIONS DIVERSES

Affaires générales

Election du Maire

Sous la présidence de M. Alain GOUNAND doyen d'âge, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Dampierre procède à l'élection du Maire.

M. Grégoire DURANT, seul candidat, est élu **Maire** à la majorité absolue (22 voix pour, un blanc) au 1^{er} tour, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la charte de l'élu qu'il transmettra à chacun et indique qu'il doit en être le premier garant. Il invite chaque élu à s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de la commune nouvelle pour poursuivre, relancer et mener les projets qui répondront aux attentes des habitants. La fin de ce mandat doit permettre de « projeter » la commune au-delà de 2020.

Election des adjoints et des délégués

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire, suite à la création de la commune nouvelle d'élire un Maire délégué pour la commune déléguée de PETIT-MERCEY. Le Maire délégué conserve les fonctions d'officier d'Etat civil et celles relatives aux pouvoirs de police sur sa commune.

M. Rémy MARTIN, seul candidat, est élu **Maire délégué** à la majorité absolue (21 voix, 2 blancs) au 1^{er} tour.

M. le Maire expose les modalités d'élection des adjoints ; le nombre maximal pouvant être élus étant de quatre. Il rappelle le nombre d'adjoints et de délégués qui avaient été élus fin 2018 (3 adjoints + 2 délégués) puis expose sa proposition pour la répartition des compétences entre adjoints (compétences à caractère « techniques », à caractères « humaines », compétence relative à la vie quotidienne), ainsi que les 2 délégués et délégations qui peuvent être mis en place.

Après débat et réflexion, sous la présidence de M. DURANT, le Conseil Municipal **fixe par 23 voix pour, le nombre d'adjoints à trois ainsi que deux délégués (Budget et communication).**

Il est donc procédé à l'élection des trois adjoints, seule liste proposée, qui sont élus au 1^{er} tour à la majorité absolue (21 voix pour, 1 blanc et 1 contre) :

- 1^{er} adjoint : M. Alain GOUNAND
- 2^{ème} adjoint : Mme Laure VALENTIN
- 3^{ème} adjoint : M. Laurent LAHAXE

Deux délégués sont également désignés par ce vote dans leur fonction respective :

- Délégué : Communication, informatique, site internet : M. Aurélien PHILIPPE,
- Délégué : Budget : Mme Stéphanie PICOT

Indemnités des élus

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux des indemnités des élus fonction de l'indice brut terminal (1027 au 1^{er} janvier 2019), à savoir :

- Le Maire : 37 %
- Les 3 adjoints, ainsi que le Maire délégué de Petit-Mercey : 12 %
- Les 2 délégués : 6 % soit

Il est précisé que l'indemnité de majoration pré existante au titre de l'ancien chef de canton a été supprimée. Le versement sera fait mensuellement.

Délégations du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de lui donner délégation pour assurer la gestion courante de la mairie et notamment liquider des factures tout au long de l'année. La plupart des décisions étant soumise au Conseil le montant sera limité au seuil de consultation pour les dépenses ne nécessitant pas de consultation préalable.

Dans le cadre de ce vote de délégation il est proposé d'y adjoindre une délégation pour la passation des contrats gaz sur la commune de Dampierre afin de procéder au renouvellement de ces derniers arrivés à terme.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité les délégations au Maire suivantes :

(1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables pour un montant inférieur à 25 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(2) De passer les contrats d'assurance ;

(3) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(6) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(7) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

(8) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

(9) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 2 000 € par le conseil municipal ;

(10) De négocier et la signer tout document concernant le renouvellement des contrats gaz pour les bâtiments mairie, perception et médiathèque

Les compétences déléguées par le Conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Reconduction de la régie

Suite à la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de reconduire la régie de la salle polyvalente, de la vaisselle cassée et du marché hebdomadaire.

Après réflexion et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents, la reconduction de la régie et nomme Mme BOTTA Laetitia régisseur titulaire. La suppléance pourra être assurée par M. RICHARD Nicolas, qui réalise les états des lieux pour chaque location.

Questions diverses

1. M. le Maire informe le Conseil municipal de l'Assemblée Générale du Club Sourire d'Automne qui se tiendra le jeudi 17 janvier à 14h00, salle des associations. Mme Joss Bernard y participe généralement, Mme Valentin et M. Lahaxe propose également de s'y rendre.

2. Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des différentes commissions mise en place fin 2018, à savoir :
 - **Commissions**
 - Vie participative
 - Budget
 - Communication
 - Voirie – urbanisme
 - Bois – environnement
 - Bâtiment
 - CCAS
 - Vie associative
 - Fleurissement – Embellissement
 - Association Evolution Jeunesse
 - Projet « Les Jardins de Jean »
 - Rapporteurs**
 - M. LAHAXE Laurent,
 - Mme PICOT Stéphanie
 - M. PHILIPPE Aurélien
 - M. GOUNAND Alain
 - M. FALCONNET Anthony
 - M. HUSSON Philippe
 - Mme VALENTIN Laure
 - Mme MEYER Caroline
 - Mme BERNARD Joss
 - Mme MEYER Caroline
 - M. DUMONT-VUILLET Stéphane

Monsieur le Maire propose de maintenir ces commissions pour la commune nouvelle ce qui est validé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire précise qu'un mail sera fait aux anciens membres des commissions pour savoir, avant fin janvier, s'ils souhaitent poursuivre ou non leur participation à ces commissions.

3. M. MARTIN Rémy souhaite informer le Conseil municipal sur les travaux d'aménagement qui doivent se dérouler début d'année entre les hameaux du Bois d'Hyombre et Les Granges. Il précise que l'entreprise retenue CADOUX doit intervenir le 21 janvier prochain pour effectuer les travaux de création d'un chemin piétonniers avec effacement des lignes téléphoniques et élargissement de la chaussée.
Il précise que le montant des travaux s'élève à la somme de 51 246.78 € HT. Il informe qu'une première subvention a été perçue en novembre 2018, au titre des amendes de police pour un montant de 6 051.50 €. Une autre subvention doit être versée par le Conseil départemental pour un montant de 4 978 €.

4. M. MARTIN Rémy précise qu'en 2014, il a été créé sur la commune de PETIT-MERCEY un verger conservatoire qui fait l'objet de sorties pédagogiques pour les écoles.
Il précise également qu'en 2016, l'Association Cœur de Pichon a été créée, elle comprend 50 adhérents. Le but de cette association est de maintenir le verger en l'état et de créer des animations autour de ce patrimoine végétal (un bail emphytéotique existe pour ce terrain afin d'éviter toute revente).

5. M. GOUNAND Alain précise au Conseil municipal, que suite à la création de la commune nouvelle, les chasseurs de Dampierre et d'Evans qui chassent sur le territoire communal du PETIT-MERCEY doivent se rapprocher pour définir le territoire de chasse global des ACCA respectives.

6. Mme BERNARD Joss demande quand est-ce que la réflexion sur la création de nouveaux postes pour les services techniques seront abordées. Monsieur le Maire précise que ce point sera évoqué dans la réunion du 11 février avec les orientations budgétaires de la commune.
7. M. DUMONT-VUILLET Stéphane informe le Conseil municipal que la création de la commune nouvelle engendre des changements en ce qui concerne les médecins de garde et les interventions des pompiers. Il sera nécessaire de préciser les informations dans ce domaine auprès des instances respectives.
8. M. LOCATELLI Fabrice demande à ce que les panneaux de voiries restent « PETIT-MERCEY » en indiquant en dessous « COMMUNE DE DAMPIERRE ». Monsieur le Maire précise en effet qu'il n'a jamais été question de supprimer le nom du PETIT-MERCEY.
9. M. DESTAING Fabrice indique qu'une branche menaçante doit être coupée sur un arbre se situant devant chez lui. MM. MARTIN et GOUNAND se rendront sur place pour voir si l'arbre globalement doit être diagnostiqué et abattu le cas échéant.
10. M. LAHAXE Laurent fait part au Conseil municipal de son projet concernant la commission vie participative et en explique les principes :

Les concitoyens sont de plus en plus nombreux à exprimer leur défiance ou indifférence vis-à-vis de l'action publique et de ses représentants. Aussi, les membres du Conseil municipal en ont fait un point fort de leur programme et pour les années à venir. Ils souhaitent redonner au plus grand nombre la possibilité de devenir des acteurs dans l'expression, l'écoute afin de construire ensemble l'avenir de la commune.

M. LAHAXE expose les enjeux de cette démarche : développer la concertation avec la population pour faciliter la réalisation des projets communaux, montrer une autre forme de gestion des affaires publiques, mieux faire accepter les projets co-construits, donner de la cohérence et de l'efficacité dans les politiques publiques communales.

Cette participation s'articulera autour de trois commissions dans le cadre de la vie participative et quotidienne :

- La commission citoyenne qui sera composée de personnes de la population et qui s'appuiera sur la « vie » des commissions communales citées plus haut. M. Lahaxe aura en charge à travers cette commission de piloter et de coordonner un diagnostic communal. De mettre en place un schéma de développement pluriannuel dans les domaines de compétences de la commune.
- La commission des sages qui sera composée de personnes en retraite. Il y sera étudié ce qui peut être mis en place ou amélioré par rapport à des services ou actions spécifiques pour les seniors.
- La commission jeunesse qui sera composée d'enfants et jeunes répartis par tranche d'âges. Dans le cadre de cette commission, il sera abordé tout ce qui

concerne la jeunesse (activités, projets divers, information jeunesse, formation, ...).

M. Lahaxe précise qu'il prépare tous les « outils » qui permettront d'animer et de coordonner toute cette démarche avec des rencontres avec la population sous la forme de diagnostic-rando, café débat, réunions publiques, etc,... Il explique également qu'il convient de mettre en œuvre une communication régulière autour de cette thématique auprès de la population. Un planning du déroulement de l'action a été réalisé et on peut d'ores et déjà informer toute la population afin qu'elle participe à cette démarche novatrice sur la commune. Les personnes intéressées peuvent dès à présent le faire savoir auprès de la mairie.

11. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si l'envoi des convocations au Conseil municipal peut se faire uniquement par mail. Le Conseil municipal y émet un avis favorable à l'unanimité.

12. M. GOUNAND Alain informe le Conseil municipal des projets concernant les maisons éclusières. Il précise que la VNF serait vendeur soit à une association soit à une collectivité.

M. le Maire demande que ce point soit abordé lors des orientations budgétaires en février prochain.

La séance est levée à 23 h 05.